Nations Unies S/PRST/2007/8



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 mars 2007
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 5651e séance, le 28 mars 2007, la question intitulée « La situation en Côte d'Ivoire », le Président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite de la signature à Ouagadougou, le 4 mars 2007, d'un accord entre le Président Laurent Gbagbo et M. Guillaume Soro, sous les auspices du Président de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Président Blaise Compaoré (S/2007/144). Il félicite les parties signataires de l'Accord pour l'esprit de conciliation et le sens des responsabilités dont elles ont fait preuve et rend hommage au Président Blaise Compaoré pour les efforts qu'il a déployés afin de faciliter la conclusion de cet accord.

Le Conseil de sécurité note l'adhésion des parties signataires de l'Accord à ses résolutions sur la Côte d'Ivoire, dont la résolution 1721 (2006), et souligne que l'Accord de Ouagadougou offre une bonne base pour un règlement global et inclusif de la crise en Côte d'Ivoire passant par l'organisation d'élections crédibles.

Le Conseil de sécurité prend note des recommandations de la CEDEAO et de l'Union africaine. Il approuve l'Accord de Ouagadougou du 4 mars 2007 et demande aux parties ivoiriennes de le mettre en œuvre pleinement, de bonne foi et dans les délais fixés par l'Accord.

Le Conseil de sécurité se déclare disposé à prendre de nouvelles mesures, compte tenu des progrès enregistrés, en vue d'aider les parties à tenir leurs engagements et de soutenir le processus de paix en Côte d'Ivoire, notamment le processus électoral. Il prie le Secrétaire général de lui soumettre avant le 15 mai 2007 des recommandations sur le rôle que l'ONU pourrait jouer en vue d'appuyer la mise en œuvre du processus de paix, compte tenu de l'évolution récente de la situation en Côte d'Ivoire.

Le Conseil de sécurité salue le Premier Ministre sortant, M. Charles Konan Banny, dont les efforts inlassables ont permis d'enregistrer des progrès dans la mise en œuvre du processus de paix et contribué à rétablir un climat de confiance en Côte d'Ivoire.

Le Conseil de sécurité prend note de l'accord auquel sont parvenues les parties en ce qui concerne les arrangements institutionnels, décrit dans la lettre adressée à son président par le Représentant permanent du Burkina Faso

auprès de l'Organisation, et appuie la nomination de M. Guillaume Soro au poste de Premier Ministre. »